

"Schengen en panne" dans Le Monde (3 mai 1993)

Légende: Le 3 mai 1993, le quotidien français Le Monde analyse les raisons qui conduisent la France à vouloir maintenir un contrôle à ses postes frontières en contradiction avec l'accord de 1985 et avec la convention de Schengen du 19 juin 1990 sur la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes.

Source: Le Monde. dir. de publ. LESOURNE, Jacques ; Réd. Chef COLOMBANI, Jean-Marie. 02.-03.05.1993, n° 15 010. Paris: Le Monde. "Schengen en panne", auteur:Bernard, Philippe; Servent, Pierre , p. 1.

Copyright: (c) Le Monde

URL: http://www.cvce.eu/obj/schengen_en_panne_dans_le_monde_3_mai_1993-fr-1d38c6e5-ea20-4853-b403-35c8724958e2.html

Date de dernière mise à jour: 16/03/2015

Schengen en panne

Le report *sine die*, par la France, de la mise en place de l'espace de Schengen, qui unit neuf des douze pays de la Communauté européenne (la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande restant à l'écart), représente un nouveau revers pour l'Europe. Déjà, la fameuse date du 1^{er} janvier 1993, qui devait voir l'instauration de la libre circulation des personnes au sein du grand Marché unique, n'a pas été respectée. Seuls les capitaux, les services et les marchandises jouissent de cette faculté depuis le début de l'année.

Faute de mieux, les signataires du traité international de Schengen s'étaient consolés en annonçant qu'ils feraient à neuf ce que la Communauté ne pouvait encore faire à douze, notamment à cause des réticences britanniques. Le ministre des affaires européennes, Alain Lamassoure, vient donc d'enterrer cet espoir pour cause de protection sécuritaire imparfaite aux frontières des « Neuf ».

Les arguments du ministre pour souligner les difficultés de la mise en œuvre du traité ne sont pas nouveaux. Ils furent déjà exposés dans le passé aussi bien par M. Lamassoure lui-même - lorsqu'il n'était encore que simple député - et par Paul Quilès, à l'époque ministre de l'intérieur : difficultés parlementaires et constitutionnelles pour la ratification en Allemagne, perméabilité de certaines frontières (notamment de l'Italie et de la Grèce), retard dans la mise en place du Système d'Information Schengen (S.I.S.) chargé de centraliser les données sur les personnes « indésirables », problèmes posés par la dépénalisation des drogues douces chez certains de nos partenaires.

L'immigration « sauvage » et la drogue pourraient donc trouver dans un environnement aussi imparfait de multiples fissures où s'infiltrer. Déjà, à la fin de l'an dernier, le sénateur Gérard Larcher avait rendu public un rapport d'information accablant sur la progression du trafic de drogue dans le futur espace Schengen (plus de la moitié des arrestations en Europe seraient liées à la drogue).

Si les justifications avancées par le ministre des affaires européennes sont fondées, il est difficile de ne pas voir aussi dans sa décision un gage accordé à la politique sécuritaire du gouvernement. Ce proche de Valéry Giscard d'Estaing risque fort d'être accusé de jouer contre son camp en apportant de l'eau au moulin des eurosceptiques de la majorité. Un appel au sursaut pour « sauver » Schengen, avant la mise en place prévue pour juillet, aurait sans doute été plus conforme aux attentes de ses amis de l'UDF. Car, venant dans un climat d'euro-scepticisme et à quelques jours d'un référendum danois déterminant pour le traité de Maastricht, ces déclarations jettent un doute sur les chances de voir l'espace Schengen se réaliser dans un proche avenir.